



COMMISSION DES ARBITRES

Se réunit les lundis, mardis et vendredis à partir de 17 h 30

Ligne directe : 04.92.15.80.33

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°20

Réunion de bureau du 31 janvier 2020

Président : M. Gilles ERMANI

Présents : MM. Claude CASTROFLORIO - Sébastien CHILOTTI - - Roger ATTALI - - Julien NUCERA

Excusés : MM. Jacques THAON- Youssef SIAD- Alexandre MARY- Laurent CAPPATTI

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du bureau.

Le Président passe ensuite à l'ordre du jour après avoir approuvé le PV N°19 du 23 janvier 2020.

1. CORRESPONDANCES

Toutes les correspondances ont été traitées avant la réunion.

2. DÉPARTEMENT TECHNIQUE

La C.D.A. a reçu Monsieur Badreddine EL ATAOUI. Décision prise par PV distinct.

La C.D.A. a reçu Monsieur Doré Russel BINGUIMA YANDA, arbitre en provenance de Toulouse.

3. DÉPARTEMENT CONTRÔLES

Lors de la journée du 25 et 26 janvier 2020, 5 contrôles, 3 examens et 14 parrainages ont été effectués.

4. DÉPARTEMENT DÉSIGNATIONS

La CDA a finalisé les désignations pour la journée du 1^{er} et 2 février 2020.

Le Président félicite le Département désignations pour le choix de 14 stagiaires avec un total de 21 arbitres bénévoles désignés sur les 5 sites du festival U13, et qui seront encadrés par 1 arbitre expérimenté sur chaque site, avec un groupe d'arbitres féminines sur le site des U13 féminines.

Fin de séance : 21h00.

Le Président de la CDA
Gilles ERMANI

Le Secrétaire
Julien NUCERA